

Power Corporation du Canada

Actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, série I

Le 13 novembre 2025

Les actions privilégiées (définies ci-après) seront offertes au moyen d'un supplément de prospectus dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada. Un supplément de prospectus contenant de l'information importante au sujet des actions privilégiées n'a pas encore été déposé auprès des autorités en valeurs mobilières canadiennes concernées. Un prospectus préalable de base définitif contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada. On peut, ou on pourra, consulter le prospectus préalable de base définitif, tout supplément de prospectus préalable applicable et toute modification de ces documents sur SEDAR+. On peut obtenir sans frais une copie des documents en s'adressant à l'un ou l'autre des coteneurs de livres, en communiquant avec BMO Marchés des capitaux, par courriel à l'adresse torbramwarehouse@datagroup.ca, avec RBC Marchés des Capitaux, par courriel à l'adresse Distribution.RBCDS@rbccm.com, et avec la Banque Scotia, par courriel à l'adresse equityprospectus@scotiabank.com, et en fournissant à la personne-ressource une adresse courriel ou une adresse postale, selon le cas.

Le présent sommaire des modalités ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux actions privilégiées. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus préalable de base définitif, toutes ses modifications et tout supplément de prospectus préalable applicable pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux actions privilégiées, avant de prendre une décision d'investissement.

Modalités et conditions

Émetteur :	Power Corporation du Canada (la « Société »).
Émission :	Actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, série I (les « actions privilégiées »).
Taille de l'émission :	150 M\$ CA 6 000 000 d'actions privilégiées
Prix d'émission :	25,00 \$ CA par action privilégiée
Option des preneurs fermes :	La Société a accordé aux preneurs fermes une option leur permettant d'acheter jusqu'à 2 000 000 d'actions privilégiées supplémentaires (50 M\$ CA) au prix d'émission, option qui peut être exercée jusqu'à 48 heures avant la clôture.
Dividendes :	5,65 % par année, payable trimestriellement sur une base non cumulative le 15 ^e jour de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre de chaque année. Le dividende initial sera payé le 15 avril 2026 et s'élèvera à 0,565 \$ CA par action privilégiée, si la date de clôture a lieu, comme prévu, le 20 novembre 2025.
Rachat contre espèces :	Les actions privilégiées ne peuvent être rachetées avant le 15 janvier 2031. À compter du 15 janvier 2031, la Société peut, moyennant un préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours, racheter par anticipation la totalité ou une partie des actions privilégiées, à son gré, sur paiement d'un montant en espèces de 26,00 \$ CA par action privilégiée si le rachat a lieu avant le 15 janvier 2032, de 25,75 \$ CA par action privilégiée si le rachat a lieu à compter du 15 janvier 2032 et avant le 15 janvier 2033, de 25,50 \$ CA par action privilégiée si le rachat a lieu à compter du 15 janvier 2033 et avant le 15 janvier 2034, de 25,25 \$ CA par action privilégiée si le rachat a lieu à compter du 15 janvier 2034 et avant le 15 janvier 2035, et de 25,00 \$ CA par action privilégiée si le rachat a lieu à compter du 15 janvier 2035, dans chacun des cas avec tous les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date fixée pour le rachat, exclusivement.
Achat à des fins d'annulation :	La Société peut à tout moment acheter la totalité ou une partie des actions privilégiées à des fins d'annulation à quelque prix que ce soit si l'achat est effectué avant le 15 janvier 2031 et à un prix par action ne dépassant pas le prix de rachat au

moment de l'achat, majoré du montant de tous les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date de l'achat, exclusivement, et des frais d'achat si l'achat est effectué à compter du 15 janvier 2031.

Notes :	S&P : P-1(bas) DBRS : Pfd-2
Rang :	Les actions privilégiées de premier rang de chaque série ont égalité de rang avec les actions privilégiées de premier rang de toutes les autres séries et ont priorité de rang sur les actions privilégiées participantes, sur les actions comportant des droits de vote limités et sur toutes les autres actions de rang inférieur aux actions privilégiées de premier rang en ce qui concerne le versement de dividendes et la répartition de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution, volontaire ou involontaire, de la Société.
Emploi du produit :	Le produit net tiré du placement sera affecté aux besoins généraux de l'entreprise.
Droits de vote :	Les porteurs des actions privilégiées n'auront pas le droit d'être convoqués, d'assister ou de voter aux assemblées des actionnaires de la Société, à moins que la Société n'ait pas versé de dividendes sur les actions privilégiées correspondant au total à une fois et demie le taux ou le montant annuel des dividendes rattachés aux actions privilégiées conformément aux modalités de celles-ci, que ces dividendes soient consécutifs ou non, qu'ils aient été déclarés ou non et que la Société ait ou non des sommes qu'elle pourrait adéquatement affecter au versement de dividendes et, à cette fin, ces dividendes seront réputés être cumulés quotidiennement. Dans un tel cas et jusqu'à ce que la Société verse une somme ou des sommes correspondant au total des dividendes sur une période d'un an selon le taux ou le montant annuel des dividendes rattachés aux actions privilégiées, les porteurs des actions privilégiées auront droit d'être convoqués et d'assister à toutes les assemblées générales des actionnaires de la Société et auront droit à un vote par action privilégiée qu'ils détiennent.
Admissibilité :	Placement admissible pour les REER, les REEE, les FERR, les CELI, les REEI, les RPDB et les CELIAPP.
Inscription à la cote :	Une demande sera présentée afin d'inscrire les actions privilégiées à la cote de la Bourse de Toronto.
Forme du placement :	Acquisition ferme au moyen d'un supplément de prospectus devant être déposé dans chacune des provinces et chacun des territoires du Canada.
Statut fiscal :	La Société choisira de payer de l'impôt en vertu de la partie VI.1 de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> (Canada) afin que les porteurs n'aient aucun impôt à payer en vertu de la partie IV.1 de cette loi.
Coteneurs de livres :	BMO Marchés des capitaux, RBC Marchés des Capitaux et Banque Scotia.
Commission :	1,0 % sur les actions privilégiées vendues à certaines institutions. 3,0 % sur toutes les autres actions privilégiées vendues.
Clôture :	Le 20 novembre 2025